



ARRETE N° 2025_0472

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX BOULEVARD KENNEDY

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux de voirie à réaliser par l'entreprise TP VAUVELLE, représentée par Monsieur Cédric BEAUDENON, dans le boulevard Kennedy ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 25 août 2025, et jusqu'au 29 août 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) au carrefour entre le boulevard Kennedy et la rue Ulysse Trélat (Montargis).

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise TP VAUVELLE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise TP VAUVELLE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise TP VAUVELLE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 18/07/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 18/07/2025



Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803148620

cerfa

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : **BEAUDENON** Prénom : **Cedric**
Dénomination : **SAS TP VAUVELLE** Représenté par :
Adresse Numéro : **1** Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
CHEZ SOGELINK
Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0238945126** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **vauvelle-tp-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Boulevard John Kennedy**
Code postal **45200** Localité : **MONTARGIS**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Travaux de voirie**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **25/08/2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **5**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **5** Date de début de réglementation **25/08/2025**
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue **3**
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) **3**

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

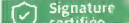
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

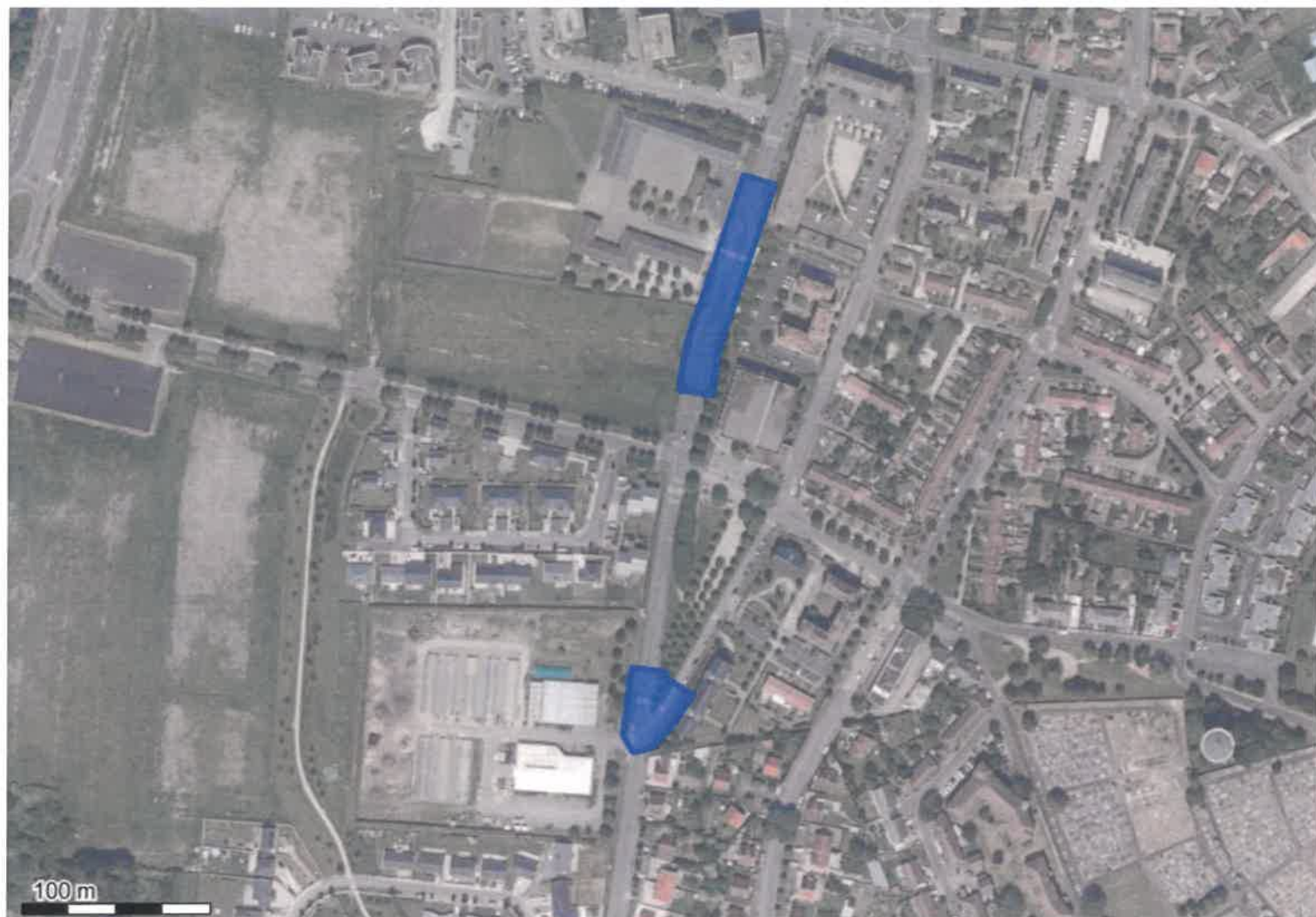
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 8 0 7 2 0 2 5

Nom : SALMON Prénom : LAURENCE Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.72067957,47.99830477 2.72074716,47.99822264 2.72088443,47.99824139
2.7210105,47.99833469 2.72102085,47.99834355 2.72110936,47.99843147 2.7211754,47.99849706 2.72097934,47.99858544
2.72097181,47.99857796 2.72097788,47.99860879 2.72074351,47.99862945 2.72067957,47.99830477</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:
coordinates>2.72107306,47.99995367 2.72130697,47.99993076 2.72135476,48.00014922 2.72170819,48.00085846 2.72174558,48.00093349
2.72152131,48.00098353 2.72112719,48.00019262 2.72112237,48.00017906 2.72109018,48.00003193 2.72107306,47.99995367</gml:
coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.998305 2.720680); (47.998223 2.720747); (47.998241 2.720884); (47.998335 2.721011); (47.998344 2.721021); (47.998431 2.721109);
(47.998497 2.721175); (47.998585 2.720979); (47.998578 2.720972); (47.998609 2.720978); (47.998629 2.720744); (47.998305 2.720680);
```

Polygone 2

```
(47.999954 2.721073); (47.999931 2.721307); (48.000149 2.721355); (48.000858 2.721708); (48.000933 2.721746); (48.000984 2.721521);
(48.000193 2.721127); (48.000179 2.721122); (48.000032 2.721090); (47.999954 2.721073);
```

